LPERCY

Revue Mensuelle Illustrée
Prix : 2 frs 50

3me Année - N° 10
Octobre 1929

Les Biographies Médicales

Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine et des Grands Médecins

par

le Dr PAUL BUSQUET
Bibliothécaire de l'Académie de Médecine
Lauréat de la Faculté de Médecine de Lyon,
des Ministères de l'Intérieur et de la Guerre
de l'Académie de Médecine (Prix Hugo).

Préface

du Pr A. GILBERT
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris
Médecin de l'Hôtel-Dieu,
Membre de l'Académie de Médecine

PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIERE ET FILS
19, Rue Hautefeuille

Déjà paru :

1927 - Biographies ALIBERT, DOUBLE, CHAUSSIER, BROUSSAIS (1re et 2e parties), LAENNEC, CORVISART, BOURDOIS de LA MOTTE, DUMÉRIL, DESGENETTES (1re et 2e parties), ESQUIROL.

1928 - Biographies PINEL (1re partie), PINEL (2e partie), PARISET, ORFILA, PORTAL (1re partie), PORTAL (2e partie), De JUSSIEU, Le ROUX des TILLETS, BOURRU, HALLÉ, RÉCAMIER, ROYER-COLLARD.

1929 - Biographies DUPUYTREN (1re et 2e parties). BICHAT, CUVIER, LARREY (1re et 2e parties), TESSIER, FOUQUIER, PERCY, (1re partie).

ABONNEMENTS

Edition ordinaire	France et Colonies. . .	24 fr.
	Belgique.	28 »
	Autres pays.	32 »
Edition de luxe sur Lafuma pur fil, exemplaires numérotés de 1 à 500 . . .	France et Colonies. . .	50 fr.
	Belgique.	55 »
	Autres pays.	65 »

Les Biographies Médicales paraissent en 2 éditions :

Une édition ordinaire ;
Une édition de luxe à tirage limité.

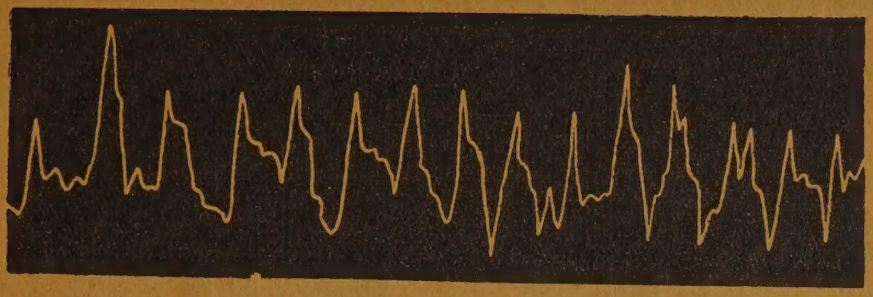

Dans les états de choc,
Dans la Grippe,
la Pneumonie, les Affections aiguës,
les Infections ;
Dans les Cardiopathies,

Pensez à

la CORAMINE

Arme puissante et fidèle pour combattre
la Défaillance cardiaque,
les Stases pulmonaires,
l'Adynamie nerveuse.

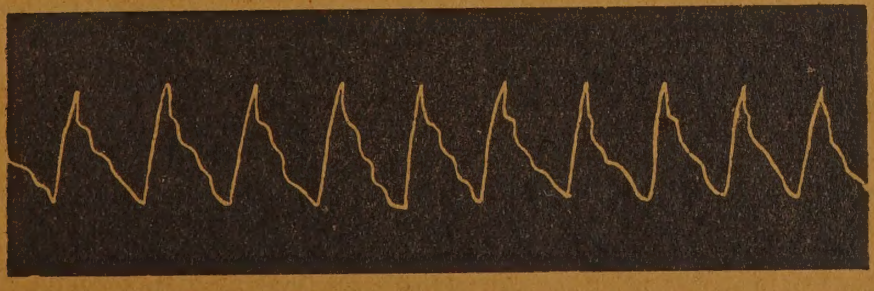

Cibalgine

Sédation de la Douleur sans alcaloïdes

REMPLACE AVANTAGEUSEMENT LES ANALGÉSIQUES USUELS

Parce que :

Elle agit vite,
- **calme le système nerveux,**
- **favorise le sommeil,**
- **ne détermine pas d'accoutumance.**

COMPRIMÉS	GOUTTES	AMPOULES
2 à 4	XXV à L	1 à 2
par jour	par jour	par jour

Laboratoires CIBA, O. ROLLAND, 1, place Morand, LYON

Trois grands médicaments d'Opothérapie Gynécologique

AGOMENSINE

ACTIVE ET SOLLICITE LES FONCTIONS MENSTRUELLES:

Aménorrhée. Règles rares, peu abondantes, trop espacées. Troubles de la ménopause.

SISTOMENSINE

MODÈRE ET RÉGULARISE LES FONCTIONS MENSTRUELLES:

Règles trop abondantes, trop fréquentes, de trop longue durée.
Ménorragie des jeunes filles.

ANDROSTINE

ACTION COMPLÉMENTAIRE SUPPLÉANTE, ÉQUILIBRANTE:

Aménorrhées rebelles
Troubles ménopausiques et pubertaires.
Hypersthénie génitale

·Comprimés·Ampoules·

Bibliographie & Echantillons:

LABORATOIRES CIBA - O. Rolland, 1, Place Morand, LYON

234

Atoquinol Ciba

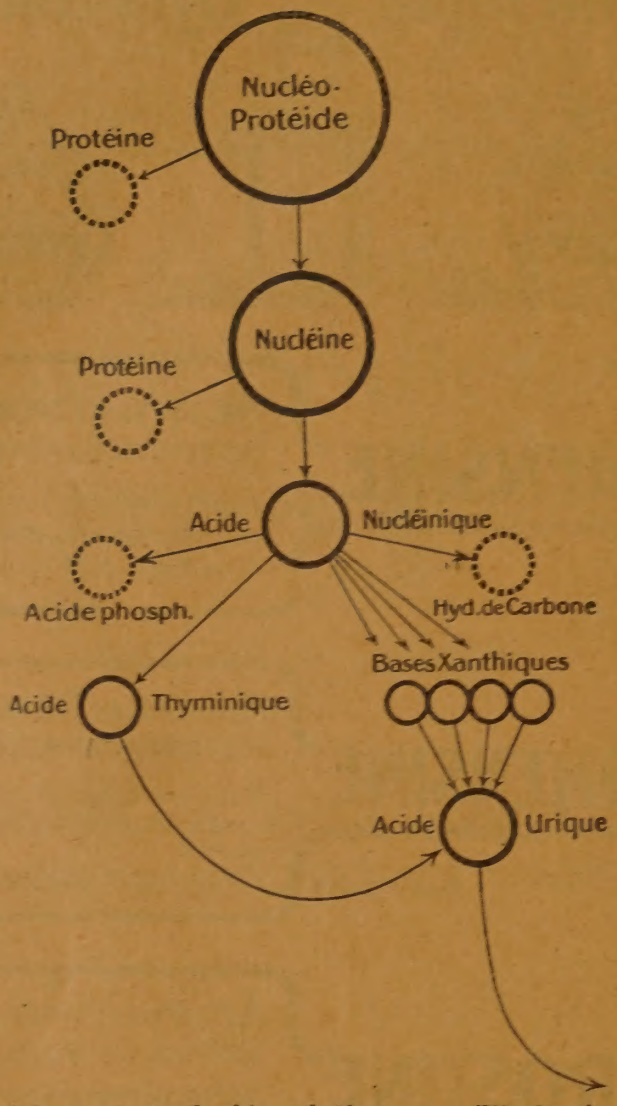

Ce schéma montre la dégradation intra-organique des nucléo-protéides, aboutissant finalement à l'acide urique.

Sur celui-ci, agent causal des manifestations goutteuses ou arthritiques, l'ATOQUINOL agit électivement.

Aussi ce médicament, en déterminant chez les rétentionnistes une puissante uricolyse, réalise un véritable drainage réno-vésical et constitue incontestablement la plus active médication de toutes les affections ayant pour point-de-départ la présence dans l'organisme de quantités anormales d'acide urique.

Cachets - Granulé

Laboratoires CIBA, O. ROLLAND, 1, Place Morand, LYON

LES CONSTIPÉS CHRONIQUES

D'une complexité extrême quant à ses causes, la coprostase prolongée a des conséquences mécaniques et septiques sur lesquelles il est superflu d'insister, si bien que supprimer ces conséquences par des évacuations provoquées plus régulières, c'est du même coup améliorer l'ensemble de la scène clinique.

Le régime, le massage, les bonnes habitudes hygiéniques, forment sans doute la base du traitement de la constipation habituelle, mais il serait excessif d'en bannir la part que peuvent y prendre certains évacuants. Cependant les drastiques doivent être absolument rejetés, de même que les produits qui avec le temps pourraient entraîner des effets toxiques.

La PÉRISTALTINE qui ne renferme aucun des produits anthracéniques auxquels, dans la plupart des purgatifs végétaux, doivent être rapportés les effets irritants ou exsudatifs, agit exclusivement sur la musculature de l'intestin : c'est *« un agent péristaltique doux, puissant, modéré, qui n'agit pas en produisant brutalement une dérivation humorale, mais bien en rétablissant la motricité de l'intestin »* (Béchamp).

La PÉRISTALTINE constitue donc le médicament par excellence des constipés chroniques, qui ne tardent pas à en retirer une amélioration sensible, et il n'est pas rare d'observer après son usage un rétablissement durable de la motilité de l'intestin, qui fonctionne ensuite normalement par ses propres moyens.

COMPRIMÉS	CACHETS
1 à 4 par jour.	*1 à 3 par jour.*

Laboratoires CIBA, O. ROLLAND, 1, Place Morand, LYON

Le Résyl

Ether Glycéro-gaïacolique soluble

Traitement efficace

des affections Broncho-Pulmonaires
du Lymphatisme
de la Scrofule
de la **Tuberculose**
dans toutes ses manifestations

Sirop _ Comprimés
Ampoules

Ascéine

Acet-phénétidine-acétyl-salicylique

Migraine. Rhumatisme. Grippe

Soulagement immédiat

2 à 4 comprimés par jour

LABORATOIRES O. ROLLAND, 1, place Morand, LYON

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

PERCY (Pierre-François) Le Baron

(IIe PARTIE)

L'Armée de la Moselle fut réunie à celle du Rhin. Percy se rendit au quartier général à Strasbourg, où il continua sès services sous les ordres des Généraux Pichegru et Moreau. Il s'attira rapidement leur estime et leur confiance. Il se montra un excellent camarade pour tous les Officiers du Corps de Santé placés sous ses ordres et défendit énergiquement leurs droits contre les vexations des Commissaires des Guerres. Depuis le début de la campagne, une véritable animosité existait, en effet, entre ces deux catégories de fonctionnaires. Un Médecin Chef d'Hôpital ayant été traduit en Conseil de Guerre, parce qu'il avait manqué de respect à l'un de ces Commissaires des Guerres, fut défendu par Percy. Celui-ci établit les droits de ces Commissaires et l'autorité dont ils disposaient, mais il fit ressortir aussi clairement les abus nombreux qu'ils commettaient chaque jour, au détriment du service et des malades. Furieux de cette défense, les Commissaires se plaignirent au Ministre de la Guerre qui écrivit, au citoyen Bersonnet, Commissaire-Ordonnateur de la quatrième division :

« Paris, le 28 messidor An V.

« J'ai reçu, Citoyen, vos justes réclamations et celles des Commissaires des Guerres Chatelain et Delahais, sur le plaidoyer prononcé le 23 prairial dernier, par le Citoyen Percy, Chirurgien en chef de l'Armée du Rhin-et-Moselle, au Conseil de Guerre de la quatrième division. J'ai rappelé ce citoyen au respect qu'il doit aux Commissaires des Guerres, et dont il s'est scandaleusement écarté. »

« Je vous recommande de nouveau, Citoyen-Commissaire-Ordonnateur, la stricte exécution du règlement du 26 prairial sur les Hôpitaux, que le Citoyen Percy s'est permis de méconnaître ; et croyez que les injures portées dans son plaidoyer ne peuvent point vous atteindre, non plus que les Commissaires Chatelain et Delahais. » Signé Petiet.

Cette lettre fut affichée dans tous les Hôpitaux militaires, par les soins des Commissaires. Les Officiers de Santé Chefs de l'Armée du Rhin-et-Moselle firent imprimer et distribuer dans toute l'Armée la rude réponse que nous transcrivons intégralement :

« Nous avons cru ne pouvoir mieux faire justice de la lettre ci-dessus, qu'en la publiant à notre tour. Les trois Commissaires des Guerres, qui l'ont fait imprimer, colporter et placarder avec une profusion puérile, attribuent à l'ex-Ministre de la Guerre cet acte irréfléchi. C'est sûrement une nouvelle injure qu'ils font à ce fonctionnaire vertueux ; à moins qu'on ne suppose que, fatigué de leurs clameurs, il n'ait eu la condescendance de leur donner cette misérable consolation. Mais pourquoi n'aurait-il pas eu aussi celle d'admonester le Citoyen Percy, ainsi que le porte la lettre ? Nous assurons que le Ministre et ses bureaux, par prudence sans doute, ne lui ont rien écrit de semblable. Nous ignorerions même encore l'existence de cette singulière missive, si les Officiers de Santé de quelques Hôpitaux ne nous l'eussent fait connaître. Elle leur a été notifiée par les Commissaires des Guerres ; elle a été affichée aux portes, dans les salles et dans les bureaux des entrées. A Toul, le Commissaire Thiébaut-Toupet avait exigé que le Chirurgien de garde lui répondît de ce placard ; en quoi, il a été imité par son collègue Cryspin, à l'Hôpital de Sarreguemines. »

« Pauvres gens, vous aurez beau vous tourmenter, vous n'en deviendrez que plus ridicules. Toutes vos rodomontades, toutes les lettres de jussion que vous pourrez mendier ne changeront rien à votre renommée, et nous vous déclarons que, loin de désavouer *l'irrévérence* commise par l'un de nous, envers vos *respectables* personnes, nous nous apprêtons à rire chaque fois que vous pousserez le délire de la vanité, ou qu'on oubliera les bienséances jusqu'à nous prescrire de vous *respecter*. Il n'est qu'un seul cas, où nous puissions consentir à nous incliner devant vous, c'est lorsque vous nous transmettrez la loi, objet constant de notre culte et de notre vénération ; mais alors vous ressemblerez à l'âne chargé de reliques, et notre hommage ne sera pas encore pour vous. Il est des Commissaires des Guerres que nous respectons ; il en est que nous aimons ; leurs qualités personnelles, leurs vertus, leurs mœurs, leur délicatesse, leur honnêteté, leur modestie, voilà les autorités qui nous ont commandé ces sentiments. Que ceux qui prétendent à notre *respect*, nous offrent d'aussi beaux titres ; mais ils ne doivent pas l'espérer, tant qu'ils n'auront pour eux que l'habit, que des lettres surprises au Ministre, et des articles de règlement faits par les leurs. »

« Cependant, ces Messieurs avaient cru que le Citoyen Percy leur serait sacrifié ; mais ils s'en étaient flattés. Un d'eux avait même fait le voyage de Paris, sans doute dans cette intention. Fonctionnaires du moment, à quel prix vous mettez-vous donc ? Vous passerez comme ces

insectes éphémères, dont vous imitez si bien les piqûres, parce que vous n'avez qu'une existence d'emprunt ; et nous resterons, nous à qui un talent inamovible et toujours nécessaire, assure le précieux avantage d'être encore quelque chose, lorsque la paix ou la volonté du Gouvernement vous aura réduits à n'être plus rien. Le 22 thermidor an V. »

Signé : Lorentz, Vivot, Thomassin, Percy, Féret.

Cette lettre ne fit qu'augmenter la mésentente entre les deux corps et pendant toute sa carrière Percy aura à lutter âprement contre ces administrateurs.

Les ambulances attachées aux Armées étaient très pesantes et toujours placées loin en arrière des troupes. Percy résolut de les remplacer par une formation plus mobile et capable de se déplacer comme l'Artillerie. Il créa donc ce qu'on a appelé le *Corps mobile de Chirurgie*. Cet équipage était composé d'un wurtz ou wartz, attelé de 6 chevaux, qui transportait 8 Chirurgiens de toutes classes et avait, en plus, 8 servants d'élite, dont 4 étaient assis sur des coffres placés devant et derrière ce char, et dont les 4 autres montaient les chevaux sous-verge. Le wurtz pouvait contenir, dans ses coffres, des secours pour 1200 blessés ; sous la voiture se trouvaient des brancards, pour aller chercher et transporter les blessés hors d'état de marcher. Aussi mobile que l'Artillerie, cette voiture était susceptible de se rendre rapidement sur les divers points de la ligne de combat. En l'An VIII, l'Armée du Rhin avait un corps mobile pour chaque division ; il y en avait également en réserve, au Quartier général. Percy avait choisi, avec le plus grand soin, ses Chirurgiens et souvent même il les accompagnait et les dirigeait sur le Champ de bataille. Quant au matériel il fut également l'objet des plus grands soins du Chirurgien en chef de l'Armée, qui inventa un type de brancard et se chargea de l'instruction des brancardiers :

Le fonctionnement de ces corps mobiles exerça les plus heureux effets sur le moral des soldats, qui savaient que s'ils tombaient ils seraient secourus. Mais, il était indispensable d'avoir un corps de santé irréprochable comme instruction et moralité. Percy avait choisi ses collaborateurs et créé un corps de Chirurgie d'élite. Mais, des nominations furent faites par le service central,

ministère et bureaux, sans aucun souci et comme au hasard, les Officiers étant souvent peu instruits et peu recommandables. Aussi, en mars 1799, Percy adressa au Conseil de Santé un rapport sur ces faits et lui demanda, en même temps, la titularisation des Chirurgiens qu'il avait dû s'adjoindre, au moment de la reprise subite des hostilités, avec l'assentiment des Généraux commandant l'Armée. Il ne reçut aucune réponse et on continua à lui envoyer des jeunes Chirurgiens sans instruction et qui faisaient scandale dans l'Armée. Percy avait dû, comme Chirurgien en chef, chasser de sa présence l'un d'entre eux, nommé Geiger.

L'opinion publique faisait cependant grand cas de la création nouvelle des Chirurgiens de bataille, et le *Moniteur* parlant de l'Armée du Rhin, écrivait dans son éditorial :

« Si les Généraux, les Officiers et les soldats ont fait des prodiges, la Chirurgie ambulante ne s'est pas moins distinguée ; le Corps de Chirurgiens, porté sur des chars très légers, est de l'invention du Chirurgien en chef, M. Percy. On les voyait partout, parcourant avec la plus grande promptitude le champ de bataille, allant au milieu des rangs chercher les blessés, les pansant au milieu d'une grêle de balles et de boulets ; ils ont montré un zèle, une adresse et une intrépidité, qui remplissaient tout le monde d'étonnement et d'admiration. »

Comme le Conseil de Santé ne lui répondait pas au sujet de l'Officier Geiger, Percy écrivit directement au Ministre pour faire connaître la conduite indigne de son subordonné. Le Ministre lui répondit par un blâme :

« Paris, le 12 prairial An VII (20 mai 1799).

« J'ai reçu, Citoyen, vos deux lettres du 20 floréal dernier... Vous avez commis, une grande faute en affectant de méconnaître la hiérarchie, et en interrompant avec le Conseil de Santé les relations que vous impose le règlement et que veut le bien du service. Sans le compte avantageux que les Inspecteurs-Généraux du Service de Santé m'ont rendu de vos talents et des moyens que vous possédez pour votre état, je n'aurais pas hésité à prendre un parti sévère. »

« Je veux bien, pour cette fois, me borner à vous rappeler fortement à l'exercice de vos devoirs, et surtout à la correspondance active que vous n'auriez pas dû interrompre avec le Conseil de Santé. C'est par lui que je vous ferai connaître mes intentions. »

Signé : Millet-Mureau.

Fig. 37. — Le Baron PERCY

Lithographie de Lenglumé.

Reproduction interdite.

Fig 38. — Le Baron PERCY.

Lithographie de Boilly, 1821.

Reproduction interdite

Percy apprit en même temps qu'on faisait courir le bruit de sa démission, tant à Paris que dans l'Armée. Il adressa immédiatement au Ministre une réponse pleine de dignité que nous reproduisons intégralement :

« Bâle, le 26 prairial An VII (juin 1799).

« Citoyen Ministre, je n'ai reçu que ce matin la lettre que vous m'avez écrite le 12 du courant. Vous l'avouerai-je, elle ne m'a ni surpris, ni affecté. Je ne suis point habitué, je n'aspire même pas aux louanges de Paris. Paris est trop loin de l'Armée. C'est ici, c'est sur les champs de bataille et dans les hôpitaux que j'obtiens quelques suffrages dignes de me flatter ; et si vous avez fait une seule campagne de guerre, vous devez savoir que, dans mon état, on n'a point de temps à donner à ces écritures oiseuses, dont on se montre si habile et qui font tout le mérite de tant de gens à Paris. »

« La jalousie, Citoyen Ministre, l'orgueil blessé, la soif de dominer, ont défiguré à vos yeux le vétéran irréprochable de la Chirurgie supérieure des Armées. Je vous crois juste, on vous dit sage ; mais vous avez été circonvenu : on vous a trompé, et vous ne me voyez plus qu'à travers les préventions qu'on a enfin réussi à vous inspirer contre moi. Je ne vous en respecte pas moins...

« C'est à la fatalité seule attachée aux places éminentes, que je m'en prends de la singularité d'un écrit, dont on me menaçait depuis longtemps. Quel contraste il forme avec les témoignages honorables de satisfaction et de confiance, que j'ai tant de fois reçus de nos Généraux les plus distingués, avec ces expressions touchantes de reconnaissance et d'amitié dont me comblent les braves guerriers que je m'efforce de conserver à la patrie. Quelles affligeantes réflexions il fera faire à mes collaborateurs, à mes collègues, à ces citoyens si dévoués, si recommandables, qui, pour prix des peines qu'ils ont aux Armées, tandis que d'autres intriguent loin d'elles, comptent du moins sur quelques égards, sur quelques ménagements de la part de ceux qui parviennent au pouvoir. »

« Vous vous êtes aussi signalé, Citoyen Ministre, dans la carrière des sciences et des arts, et vous avez pu vouloir que je fusse humilié. Mais non, je ne l'ai point été. Non, le dépit, ainsi qu'on s'en est lâchement flatté, ne me fera pas donner ma démission. Je resterai ferme et impassible à mon poste ; je veux y braver les nouveaux dégoûts, les nouvelles indécences, dont l'envieuse et superbe médiocrité continuera sans doute encore à me poursuivre. On me révoquera peut-être ; je m'y attends, sans le désirer, ni le craindre. Mais alors ce ne sera pas moi qui aurai enlevé aux infortunées victimes de la guerre, leur ami, leur soutien, leur consolateur. »

Cette lettre si énergique et si noble ne mit pas fin à l'incident ; la lutte continua plus âpre que jamais, car peu de temps après le

Conseil de Santé reprocha violemment à Percy d'avoir osé douter des capacités d'un Officier de Santé choisi et examiné par lui. Ce blâme provoqua une nouvelle lettre de Percy dont le ton était des plus violents.

Il finit cependant par faire titulariser ses collaborateurs, mais ses ennemis firent alors courir le bruit qu'il n'avait lui-même utilisé dans ses services que des conscrits et des réquisitionnés, qui avaient payé cette faveur. On voulait ainsi l'acculer à la démission. Percy irrité leur tint tête et adressa au Chef de la 5e division de la guerre une protestation véhémente ; il méconnaissait volontairement ainsi l'autorité du Conseil de Santé. Voici cette lettre :

« Bâle, le 19 thermidor An VII (août 1799).

« Déjà sans doute, Citoyen, vous avez entendu murmurer autour de vous, que je n'ai employé en qualité de Chirurgien que des conscrits et des réquisitionnaires ; et peut-être aura-t-on aussi oser y dire, mais tout bas, que j'ai reçu une rétribution de ces jeunes gens. Tels qui naguère ont eu la lâcheté de me faire attaquer comme un royaliste connu, dans l'une des feuilles de l'*Ami du peuple*, peuvent bien avoir eu l'impudeur de me montrer au nouveau chef du Ministère de la guerre (mais toujours au milieu des réticences et sans rien signer) comme un fonctionnaire prévaricateur et cupide. Des propos, aussi absurdes que calomnieux, sont l'arme avec laquelle on a essayé de me combattre, non ouvertement, car on craint les jugements flétrissants des Tribunaux, mais dans les ténèbres dont la pusillanime malignité a coutume de s'envelopper pour lancer ses traits empoisonnés. »

« Il me serait facile de démontrer que les reproches que l'on me fait si gratuitement sont mérités par ceux-là mêmes, qui ont l'effronterie de me les adresser. Ils m'attribuent leurs propres délits, ces hommes, qui à défaut de droiture et de délicatesse devraient avoir du moins de la prudence ; et si je voulais parler, je les couvrirais de confusion. Je ne les épargne que parce qu'ils ont été longtemps associés à des collègues honorés et chéris de moi, de la bonne foi, de la confiance desquels ils ont abusé pour exercer ou leur misérable vengeance ou leurs indiscrètes exactions Demandez, je vous prie, les noms des individus que je suis accusé d'avoir employés, quoiqu'ils soient de l'âge de la conscription. On vous les donnera sans difficulté, et ce seront ceux qui composent l'état ci-inclus. Cette épreuve bien simple vous mettra à portée de démêler l'imposture et la loyauté ; celle-ci est de mon côté. Je proteste que les notes du susdit état sont de la plus scrupuleuse exactitude. Voilà, Citoyen, les jeunes gens que j'ai mis en réquisition, et qui doivent m'avoir payé *cette faveur coupable ;*

voilà les conscrits et réquisitionnaires que l'on n'a jamais voulu proposer au Ministre, et qu'il m'a été plusieurs fois ordonné de chasser, pour céder leurs places à quelques imbéciles sans éducation, sans nuls moyens, que l'on a fait commissionner. Après avoir fait cette première épreuve, ayez encore recours à celle-ci. Exigez qu'on vous communique le tableau nominatif d'Officiers de Santé, signé Laurentz, Malapert, Renaud, Vernet et Percy, en date du 11 messidor dernier, et faites attention à la lettre C mise à la suite des noms de la plupart des jeunes gens envoyés de Paris. Cette initiale du mot *conscrit* vous indiquera lesquels de mes adversaires ou de nous se sont mal conduits dans la désignation de nos collaborateurs. Au surplus, vous connaissez le petit imprimé que je me suis vu forcé de publier ; je le joins ici. Relisez-le, et vous y verrez que la source de la querelle est précisément l'affaire des conscrits ignorants et sans vocation, dont on a infesté les Armées et les Hôpitaux. Leur nombre est si grand, et l'impéritie de quelques-uns si connue, que les troupes se récrient hautement contre cet abus meurtrier et que l'on a appelé *infection générale* du Service de Santé certaine corporation, qui prétend détourner sur nous l'odieux de cette qualification. »

La lutte continua sournoise, mais décidé à tous les sacrifices pour le bien du Service de Santé, Percy résistait énergiquement. Sa réputation était assurée au point de vue professionnel ; depuis le 14 ventôse An IV (5 mars 1796), il avait été élu Associé non résidant de la Section de Médecine et Chirurgie de la première classe de l'Institut national ; il était bien placé pour être nommé Membre titulaire.

En avril 1800, le Général Lecourbe écrivait au Général en chef Moreau :

« Au Quartier général, à Memmingen, le 23 floréal An VIII.

« Nous devons tous un tribut d'éloges mérités aux Corps mobiles de Chirurgie, à cette nouvelle institution créée par le Citoyen Percy, le père et le soutien de la Chirurgie militaire. Les Officiers de Santé de ces Corps mobiles ont porté des secours, même sur le champ de bataille ; ils se sont tellement distingués par leur zèle et leur dévouement que le soldat les vénère et se console lorsqu'il est blessé, parce qu'il voit que les premiers secours lui sont donnés avec une rapidité sans exemple. »

Peu après, Percy était encore dans l'obligation d'écrire, au Commissaire-ordonnateur en chef Mathieu-Faviers :

« Mindesheim, le 6 prairial An VIII (mai 1800).

« Citoyen, veuillez apprendre au Ministre de la guerre, à l'insu, mais de la part de qui on ne cesse de m'adresser les reproches les plus impertinents, que ce Chirurgien en chef de l'Armée du Rhin, qu'on a affecté,

dans la lettre du 23 floréal dont vous venez de me donner communication, de ne désigner que par son titre, s'appelle Percy, nom que la bassesse ne souilla jamais, que la lâcheté n'atteignit pas encore, et que les admonestations ridicules de quelques commis *sottisiers* ne parviendront pas à obscurcir. Dites-lui aussi que ce nom seulement odieux aux méchants, aux pervers, aux superbes, survivra peut-être à bien des noms auxquels l'intrigue, une faction, ou le hasard, ont donné une célébrité éphémère. Ne lui laissez pas ignorer que celui qui le porte est au-dessus de toutes les menaces ; qu'il a prouvé plus d'une fois que nul pouvoir ne tenterait impunément de l'humilier ; qu'il n'a besoin ni du Ministre, ni de ses bureaux ; qu'il a une conscience, une fortune et une réputation qui le rendent indépendant ; et que si, pour être utile, il supporte avec patience les travaux de la guerre, il est bien décidé à la faire aux sots et aux insolents, qui oseront le régenter ou chercheront à l'avilir. »

« Pardonnez si je vous charge d'une pareille commission et agréez, etc. »

Cette même année 1800, Percy dut rendre compte au Ministre de la guerre que le paiement des Officiers de Santé des Armées, n'avait pas été effectué depuis 4 mois. Il obtint satisfaction complète.

Une nouvelle campagne s'organisait ; Percy oublia toutes les injustices dont il avait été l'objet, toutes les tracasseries et les luttes qui lui avaient été imposées précédemment. Ne songeant qu'à assurer le bien être des soldats, et à préparer ses collaborateurs à ce qu'il regardait comme le plus sacré des devoirs, il adressa à ceux-ci l'admirable note de service suivante :

« Au milieu de l'appareil de guerre qui se déploie de toutes parts, lorsque chacun se dispose pour une expédition, qui promet à l'Histoire de quoi remplir ses pages à la fois tristes et glorieuses, la Chirurgie amie des braves, prépare aussi son tribut de zèle, de dévouement et de patriotisme. Elle recueille, elle rassemble ses ressources conservatrices qu'elle doit opposer aux efforts destructeurs d'une lutte meurtrière ; elle veille pour consoler l'humanité menacée de malheurs nouveaux et faire survivre à leurs triomphes les héros, dont le sang généreux doit couler pour la patrie. »

« Oublions les torts de ceux qui nous oublient et laissons les vaines querelles, que nous suscitent des hommes peu faits pour nous juger. Que toutes nos pensées, nos sentiments, nos facultés, ne tendent plus qu'à procurer à nos défenseurs, que le sort des combats doit frapper, tous les genres de secours qui doivent leur être prodigués. Peut-être parmi ces honorables victimes trouverons-nous de ces hommes qui trop fiers de leur état, ont eu la faiblesse de traiter le nôtre avec dédain, ou qui, ayant abusé du droit du plus fort, vous ont persécuté avec autant d'impunité

que d'injustice. Si le malheur nous livre de tels adversaires, de quelle attention, de quelle bienveillance, il nous sera doux de les prévenir. Ils ne doivent trouver en nous que des amis et des consolateurs aussi empressés que généreux. »

Un an plus tard, Percy, lassé de la lutte, et considérant que le nouveau règlement des Hôpitaux n'était pas acceptable, décida de laisser l'Armée et en septembre 1800, il adressa, au Ministre de la guerre, une lettre de démission. Le Ministre lui répondit « quand on s'est, comme vous, honoré par une carrière laborieuse, peut-on craindre qu'une mesure qui est générale, puisse porter atteinte à cet honneur mérité ? » Il refusa d'accepter son départ lui promit satisfaction par la modification des règlements et Percy resta. Mais, il se compromit par sa bonté et son humanité. Après les combats d'Augsbourg, il sauva un grand nombre d'émigrés qui allaient périr dans un lac et les cacha dans les caves et les greniers du Couvent des Franciscains. Il fut arrêté comme suspect puis enfin relâché.

Au cours de ses campagnes, Percy fut blessé plusieurs fois sur le Champ de bataille, en pansant les blessés. A Manheim, il sauva l'Officier du génie Lacroix, en l'emportant sur son dos, à travers le Pont du Rhin, battu par 12 pièces ennemies tirant à ricochet. Il souleva l'acclamation des troupes françaises témoins de cet acte héroïque.

Les administrateurs ne s'occupaient que très peu des blessés, qui, entassés dans des voitures, sans vivres, sans couchage, souffraient atrocement. Percy rendit compte à l'autorité de ces faits. A la porte de la ville que les blessés devaient traverser, il fit établir par les Chirurgiens sous ses ordres, de très grandes marmites, dans lesquelles il fit cuire de la viande de chevaux abattus par ses soins, et, devant lui, fit remettre à chaque blessé une tasse de bouillon chaud, du pain, et de l'eau étendue d'eau-de-vie. Ces blessés furent logés dans des Couvents et soignés par les Moines qui pourvurent à leur nourriture.

Afin d'adoucir tant de misères, Percy rédigea un projet de convention qui fut accepté par le Général en chef Moreau, commandant l'Armée française, et ensuite envoyé au Général

Kray, pour approbation. Aux termes de ce projet, Percy proposait :

« Art. 1er. — Les Hôpitaux militaires seront considérés comme autant d'asiles inviolables où la valeur malheureuse sera respectée, secourue, et toujours libre, quelle que soit l'Armée à laquelle ces Hôpitaux appartiennent et sur quelque terrain qu'ils soient établis. »

Dans les articles de 2 à 5, il prévoyait des signes distinctifs, « afin que les troupes n'en approchent point et qu'en passant elles observent le silence et fassent cesser le bruit des tambours et instruments. »

Après guérison, les malades rejoignaient librement ou avec une escorte leurs armées respectives.

Le Général Kray refusa d'accepter ces nobles propositions.

Le Gouvernement consulaire rappela Percy à Paris, comme Inspecteur général du Service de Santé. Le 4 mai 1807, il fut élu à l'Institut, à la place vacante de Lassus, l'emportant sur Corvisart et Deschamps ; il devint ainsi Membre de la section de Médecine et Chirurgie.

A cette époque, il proposa la réorganisation de la Chirurgie militaire et obtint l'assentiment de l'Empereur, mais il souleva une violente opposition et ce projet ne fut pas exécuté.

Après la Restauration, les Corps savants vinrent présenter à Louis XVIII, leurs respectueux hommages. Percy prit la parole au nom de la classe des Sciences physiques de l'Institut et adressa au Roi cette phrase : *hic ames dici, pater atque princeps.* Le Roi très touché lui répondit : *« semper, semper ».* Atteint d'une affection douloureuse des jambes, Louis XVIII fit appeler Percy en consultation, et 3 fois par semaine, il se rendit auprès de l'auguste malade pour lui faire appliquer ses pansements.

En 1814, les étrangers étaient entrés dans Paris, et 12.000 de leurs soldats, blessés ou malades, étaient sans asiles, sans pain et sans soins. Aidé du Préfet de la Seine, Percy les rassembla dans les vastes abattoirs ; en 36 heures, il organisa leur ravitaillement ; ils furent nourris et pansés d'une façon parfaite. C'était un véri-

table tour de force, aussi les Souverains étrangers rassemblés à Paris, admirant cette conduite de Percy, lui adressèrent de nombreuses récompenses.

Aux Cent-Jours, Percy reprit du service aux Armées et assista à Waterloo. En 1815, il fut élu par le Collège électoral de la Haute-Saône et siégea 2 fois à la Chambre des Députés, où il prit la parole seulement en faveur des blessés. Ses ennemis profitèrent de cela pour le perdre dans l'esprit du Roi, en le représentant à celui-ci comme un Révolutionnaire. Il fut mis à la retraite et traité comme un suspect ou un conspirateur ; il était suivi et l'objet de rapports continuels au Préfet de police. La collection d'armes qu'il possédait fut dénoncée comme un dépôt susceptible d'armer un grand nombre de citoyens.

Lors de la création de l'Académie de Médecine, l'Ordonnance royale du 27 décembre 1820, nomma Percy membre honoraire de la section de Chirurgie.

Percy se retira à la campagne ; malgré sa robustesse, sa santé s'affaiblit, une *phlegmasie chronique des viscères du bas-ventre* et une *hypertrophie du cœur* mal soignée depuis son séjour en Espagne en 1808, se réveillèrent et après une longue période de souffrances, il succomba, le 18 février 1825. Il fut inhumé au Père Lachaise.

Percy était de taille élevée, puissant, avec un tête belle et noble. Son abord affable, son air de franchise, lui attiraient la sympathie. Plein de justice et de modération, il était le soutien, le conseiller et l'ami de ses subordonnés ; il rendait toujours service en disant : « heureux qui peut faire des ingrats ». Napoléon prisa beaucoup son haut caractère et lui accorda dans son testament un legs de 50.000 francs pour services rendus à l'Armée.

Malgré ses grandes qualités, Percy s'éteignit dans la disgrâce et fut presque oublié pendant longtemps. En 1876, Lambin demandait que la reconnaissance nationale élevât à Percy une statue, afin que cette belle et patriotique figure fut placée au rang qu'elle doit occuper dans l'Histoire

Mulot a très exactement précisé les titres de Percy : « Percy, que les anciens eussent divinisé, mais qui chez nous aura le seul culte qui puisse lui plaire, celui de la reconnaissance, a senti que les mêmes machines, qui portaient la mort chez l'ennemi, pouvaient porter au camp des secours à nos blessés. Qu'il soit béni le nom de cet homme bienfaisant ! Que son nom soit inscrit par la gratitude sur une colonne du souvenir, consacrée à l'immortalité des hommes utiles. Il a mérité cet honneur : il a diminué *les barbaries de la guerre.* »

BIOGRAPHIES

Anonyme. - *Percy.* - Diction. de la Conversation et de la Lecture, 2e éd., t. 14, 1857, p. 350

Anonyme. - *Notice histor. sur Percy.* - Revue médicale et Journ. de Clinique, avril 1825.

FLOURENS. - *Notice sur Percy.* - Lue à l'Académie des Sciences, le 18 nov. 1833.

FUMAGALLI. - *Percy.* - Annal. univer. di med. Milano, 1867, p. 337.

LAMBIN. - *Notice sur Percy.* - Gazette médicale de l'Algérie, 1876, p. 1.

LAURENT. - *Notice historique sur Percy.* - Revue médic. franç. et étrang., Paris, 1825, p. 169.

LAURENT. - *Histoire de la vie et des ouvrages de Percy.* - Versailles, 1827.

LONGIN. - *Journal des Campagnes du Baron Percy.* - Paris, 1904.

SILVESTRE. - *Notice biographique sur Percy.* - Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, 1825.

WANSCHER. - *Percy.* - Biblioth. fur Laeger Khenh., 1897, 7, R. VIII, p. 49.

TRIAIRE. - *Percy.* - In vol. Dominique Larrey.

ICONOGRAPHIE

Buste en marbre de David d'Angers. Académie de Médecine.

Gravure et dessin d'Ambroise Tardieu.

Gravure de Lestudier-Lacour, d'après le tableau de Delaplace.

Lithographie de Boilly, 1821.

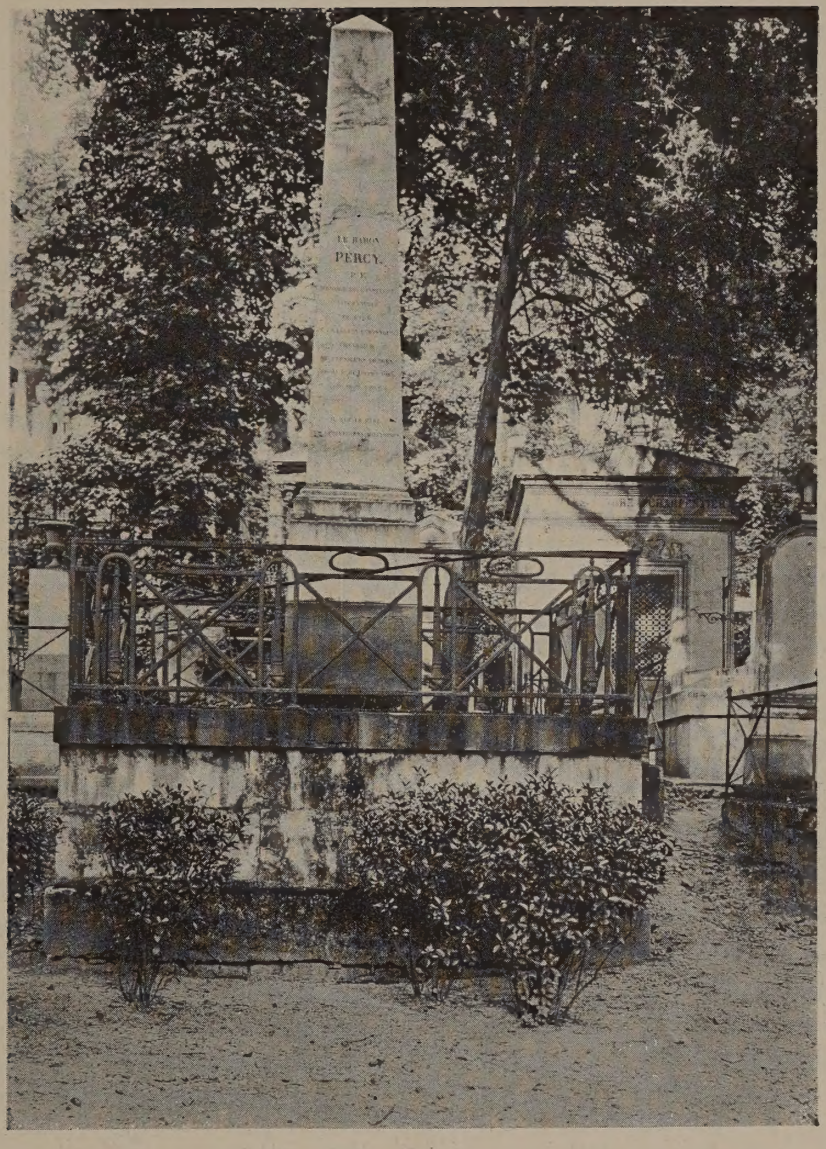

Fig 39. — Tombe de Percy au Père Lachaise

d'après le *Progrès Médical.*

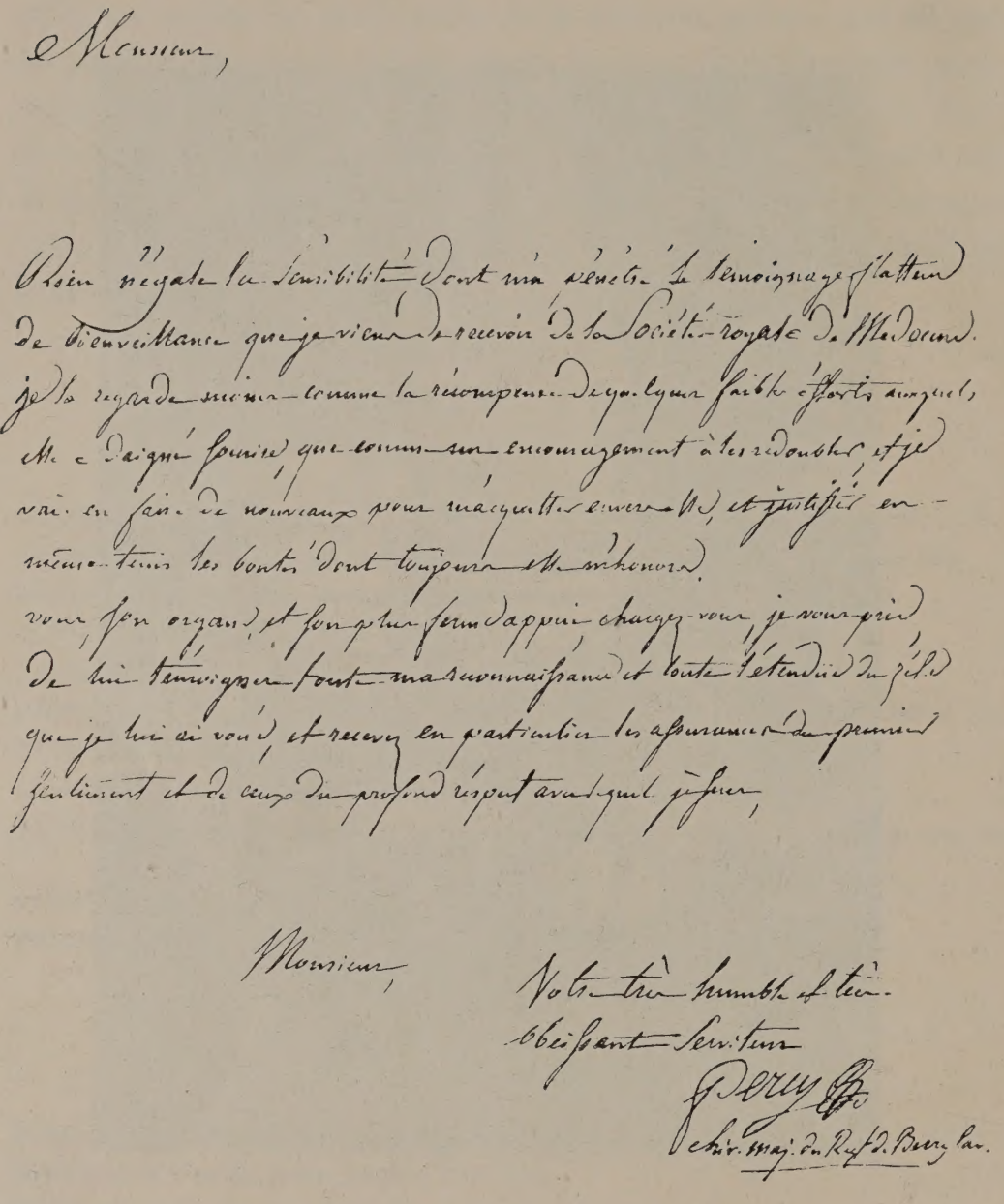

Fig. 40. — Autographe du Baron PERCY.

Collection de l'Académie de Médecine.

Reproduction interdite.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois d'Octobre 1929

Séance du 1er Octobre 1929

Présidence de M. Béclère, ancien Président.

M. Dinguizli fait une communication sur **les réformes hygiéniques à introduire dans les Pèlerinages musulmans.** Tout musulman doit, au moins une fois dans sa vie, faire un pèlerinage à La Mecque. C'est là une des strictes obligations du culte mahométan. La France fait accompagner tous les ans les contingents se rendant aux Lieux-Saints, par des Médecins de leur croyance, afin de les soigner et de veiller à leur état sanitaire. Le Gouvernement tunisien a confié à M. Dinguizli cette mission sanitaire pour le Hedjaz, et il a ainsi accompagné 1.517 pèlerins. Il estime, cette mission achevée, qu'il y a lieu d'attirer l'attention de l'Académie sur les points suivants : 1° En ce qui concerne le transport par mer, l'installation des pèlerins dans les cabines et surtout dans les cales, devient une source de contamination permanente, car dans les cabines s'entassent de nombreux passagers qui y préparent leurs repas et y font leurs ablutions ; 2° L'alimentation des pèlerins laisse fort à désirer. Ils emportent de nombreux aliments qui peuvent s'altérer en route en raison de la chaleur du climat. Il estime qu'on devrait interdire aux passagers d'emporter des aliments ; 3° Un réglement accorde aux pèlerins 5 litres d'eau par jour ; il leur en faudrait 20 à 25 litres au moins. L'auteur réclame un vote de l'Académie sur ces données.

M. Carrière fait une lecture sur **les résultats de dix années d'expériences de l'association tartrate-borico-potassique-gardénal dans le traitement de l'épilepsie et de certains accidents nerveux.** — Dans de nombreux cas de maladies nerveuses, l'auteur a constaté que cette médication donnait des succès considérables. Il la recommande vivement à l'attention des Praticiens.

Séance du 8 Octobre 1929. - Présidence de M. Quénu, Président.

M. Camus fait une communication sur **la vaccination anti-diphtérique à l'Académie.** — Depuis un an, l'Académie a installé un service de vaccination gratuite contre la diphtérie. Un nombreux public a bénéficié de ces dispositions. M. Camus montre un instrument nouveau qui permet de vacciner aisément.

MM. Achard, Bariéty et Codounis communiquent une étude sur **les variations de l'équilibre protéique du sérum dans la tuberculose pulmonaire.** — Les auteurs qui ont étudié les variations de l'équilibre protéique du sérum des tuberculeux, n'ont utilisé que des méthodes

optiques; elles sont insuffisantes en tant que précision. M. Achard et ses élèves ont employé, pour le dosage des albumines, la méthode fractionnée par azotométrie. Ils ont constaté chez les tuberculeux **une augmentation des albumines totales, résultant d'une hyperglobulinémie.** La sérine est d'autant plus abaissée que la gravité est plus grande ; la globuline est augmentée, ce qui provoque l'inversion du quotient albumineux. Le quotient albumineux lui-même est d'autant plus abaissé que l'atteinte est plus grave. Il en résulte qu'il présente un intérêt pronostique.

MM. Kling, Levaditi et Lépine présentent une note sur **la pénétration du virus poliomyélitique à travers la muqueuse du tube digestif chez le singe et sa conservation dans l'eau.** — Les auteurs concluent : 1° qu'il est possible de conférer la poliomyélite aux singes catarrhinins inférieurs en leur faisant ingérer, à une ou plusieurs reprises, des émulsions névraxiques virulentes, ou de l'eau contaminée, et cela sans aucune préparation préalable de l'animal ; 2° qu'il est facile de contaminer les singes en introduisant le virus dans une anse intestinale ; 3° que la voie lymphatique propage le germe dans l'organisme, après sa pénétration à travers la muqueuse intestinale ; 4° que ce virus se conserve dans l'eau de conduite préalablement stérilisée et à la température de la chambre, pendant une durée prolongée.

M. Lemoine (Val-de-Grâce) fait une communication sur **la tuberculose pulmonaire et la phtisie des gazés (statistiques).** — Les gaz suffocants paraissent jouer un rôle important dans le réveil d'une tuberculose pulmonaire latente. L'ypérite semble n'avoir qu'une action très limitée. Par contre, l'influence de ce dernier gaz paraît analogue à celle des composés chlorés sur le développement de la **phtisie des gazés.**

Séance du 15 Octobre 1929

Présidence de M. Ménétrier, Vice-Président.

MM. Pachon, Jeanneney et Fabre (de Bordeaux) font une communication sur **les règles diététiques de l'alimentation chez les gastrostomisés, application des données physiologiques sur les sécrétions psychiques ; le régime physio-psychique.** — Les sujets atteints de rétrécissements infranchissables de l'œsophage et opérés de gastrostomie, présentent des troubles graves gastro-intestinaux, et quelquefois, de l'intolérance gastrique, avec refus par la bouche opératoire. Il y a souvent de l'amaigrissement et de la dénutrition progressive, même chez les opérés qui s'alimentent suffisamment. En réalité, cette perte de poids n'est pas une question de quantité ou de nature des aliments absorbés directement par la voie stomacale. Pawlow a démontré que la présence des aliments dans la cavité stomacale n'est pas l'excitant électif, encore moins exclusif de la sécrétion gastrique. Il faut encore l'intervention psychique de la vue, de l'odorat et surtout du goût. Les auteurs estiment qu'il faut exciter la vue et l'odorat par la présence et la présentation des mets capables de provoquer l'afflux des sucs actifs dans l'estomac. Il faut aussi faire intervenir les réflexes gustatifs en faisant mastiquer les aliments par l'opéré, L'alimentation ainsi comprise constitue un véritable régime physio-psychique.

MM. Danielopolu et Proca font une lecture sur **un réflexe amphotrope sino-carotidien après l'extirpation du premier ganglion thoracique chez le chien.** — L'extirpation du premier ganglion thoracique chez le chien altère profondément les propriétés du myocarde. On observe alors : une diminution nette de l'automaticité, de la conductibilité intraventriculaire, de la contractilité (très intense). On observe de plus, une exagération de l'excitabilité myocardique caractérisée par l'apparition de contractions ectopiques. Le cœur est soumis à des réflexes amphotropes : ils se conduisent à travers le sympathique et le para-sympathique. L'ablation du premier ganglion thoracique fait que ces réflexes ne peuvent plus se conduire qu'à travers la voie para-sympathique. Ces réflexes amphotropes agissent aussi sur la circulation coronarienne.

Séance du 22 Octobre 1929. - Présidence de M. Quénu, Président.

MM. Merklen et Wolf font une communication sur **les conséquences médicales du fonctionnement de la loi allemande des Assurances sociales exposées par le Professeur Eppinger.** — Cet éminent Professeur a exposé aux auteurs la situation médicale faite en Allemagne, par l'application de la loi des Assurances sociales. Celle-ci ne menace pas seulement les Praticiens. Elle est aussi un danger pour les Médecins adonnés à la Science et à l'Enseignement. On écrit trop fréquemment que les Médecins rejettent le principe de la loi. En réalité, ils n'en méconnaissent ni l'utilité, ni les avantages. En Allemagne, l'augmentation de la richesse a permis aux Caisses d'assurances de devenir un État dans l'État, et au cours de ces dernières années, elles ont imposé comme Ministres, plusieurs hommes sortis de leur sein. Le Professeur Eppinger raconte que la loi allemande des Assurances sociales a d'abord été fort bien accueillie, parce qu'elle garantissait une grande partie de la population contre l'incapacité de travail. Mais bientôt les abus se produisirent, dont se rendirent coupables assurés et dirigeants des Caisses. Ces derniers adoptèrent peu à peu une mentalité de banquiers et gérèrent les deniers dont ils avaient la charge, dans un esprit d'épargne et de rendement. Le conflit éclata bientôt entre les Directeurs des Caisses, détenteurs de fonds importants, et les Médecins qu'on avait peu à peu amenés à se comporter en modestes fonctionnaires. Les Médecins furent vaincus dans cette lutte. Aujourd'hui le groupement des Directeurs des Caisses fait construire des maisons de traitement et des sanatoria. A leur tête, on place des hommes compétents, auxquels sont consenties de larges prérogatives à la seule condition qu'ils demeurent à la disposition des Directeurs des Caisses. Ces Directeurs exigent des dirigeants médicaux et de leurs assistants une formation spéciale et des stages préliminaires qui nécessitent l'institution des cours de **Médecine de Caisse.** L'aboutissant de cet immense mouvement est la fondation de véritables hôpitaux-cliniques, de collèges ou de facultés libres, dont la fréquentation serait obligatoire pour les jeunes étudiants se destinant à la profession de Médecins de Caisses. C'est la concurrence avec les Universités officielles. L'activité des Caisses a provoqué un mouvement qui entrave l'essor médical scientifique.

La Caisse s'interpose entre le Médecin et le malade. Le Médecin doit

chercher une guérison aussi rapide que possible et il ne peut utiliser que les médicaments prévus par les Caisses. C'est donc la fonctionnarisation du Médecin. Actuellement, la transformation du Médecin en fonctionnaire est un fait acquis et accepté en Allemagne. Le Médecin de Caisse n'est donc plus qu'un fonctionnaire d'exécution, sans responsabilités, sans charges morales concernant le secret médical. Les étudiants, assurés d'une situation immédiate, gagne-pain minimum, sont venus en foule aux facultés ; leur travail est très superficiel et ne porte que juste sur les matières des examens. Il en résulte l'abaissement très net de la valeur médicale. Les consultations des charlatans et des guérisseurs augmentent de faveur et sont de plus en plus suivies. Conclusion : Les Assurances sociales allemandes ont avili et asservi les Médecins.

M. Pierre Breteau fait une lecture sur **les conditions d'évaporation des eaux minérales en vue des analyses chimiques.** — Classiquement, on dose les traces des métaux des eaux minérales dans le résidu d'évaporation acidifié. M. Breteau démontre qu'il faut au contraire alcaliniser ce dépôt.

Séance du 29 Octobre 1929. - Présidence de M. Quénu, Président.

M. Jean Lépine, à propos des Centres de malariathérapie, fait remarquer que la circulaire ministérielle du 20 juillet dernier, créant des Centres, aboutit à des difficultés administratives et à des conceptions médicales imprévues, sur lesquelles il est utile d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Il présente un vœu, pour que ces Centres soient institués en premier lieu dans des services hospitaliers de neuropsychiatrie. L'Académie adopte ce vœu.

M. Alexandre Comis lit un travail sur **l'action de la fermentation sur la tuberculine.** — La tuberculine, par la fermentation, devient inoffensive, sans phénomènes anaphylactiques, et garde ses propriétés antigéniques. Elles sont spécifiques. La tuberculine, par la fermentation, s'est donc modifiée. Elle présente les propriétés d'un antigène spécial, non toxique, qui semble agir comme un vaccin.

M. Bougault mentionne **l'action de quelques bases organiques et de leurs chlorhydrates sur le calomel.**

M. Goris lit un travail sur **le rôle phylactique de certains alcaloïdes vis-à-vis d'autres alcaloïdes d'un même végétal.**

M. J. Legendre fait une lecture sur **la zoophilie des phlébotomes en Saintonge.** — Depuis une quinzaine d'années l'auteur réside à Pons, chaque année et, jusqu'en 1923, il n'y a jamais trouvé ces phlébotomes. Il les y rencontra pour la première fois en juillet 1924. Ils furent mentionnés à La Rochelle, en 1926, par Rossi. Legendre, en 1929, a constaté que ce moustique est beaucoup plus abondant dans les poulaillers que dans les maisons habitées, ce qui tient à la zoophilie du phlébotome, lequel préfère l'animal à l'homme. La fièvre de trois jours, affection bénigne, doit donc exister en Saintonge, où elle aurait été importée d'une façon encore inconnue.

Docteur BUSQUET.

Le Gérant : H. Richard. H. RICHARD, 181, RUE VENDÔME, LYON

PRODUIT ORGANIQUE ASSIMILABLE
EMINEMMENT APTE AUX SYNTHÈSES
DE L'ÊTRE VIVANT
(PHOSPHORE - CALCIUM - MAGNESIUM)

PHYTINE

CIBA

Le plus riche et le plus assimilable des médicaments phosphorés

REMINÉRALISATEUR
HÉMATOPOÏÉTIQUE

La Découverte de la Phytine a résolu le problème de la Médication phosphorée

Trois Formes
- Cachets... à 0 gr. 50 : 2 par jour.
- Comprimés à 0 gr 25 : 4 " "
- Granulé : 2 cuillères a cafe " "

Trois dérivés :
FERROPHYTINE, FORTOSSAN
PHYTINATE DE QUININE

LABORATOIRES CIBA. O. ROLLAND. 1, Place Morand. LYON

223

Aphorismes Thérapeutiques

La PHYTINE *a résolu le problème de la médication phosphorée efficace et rationnelle ; c'est une préparation qui a subi l'épreuve du temps par des résultats cliniques acquis et contrôlés.*

(CACHETS - GRANULÉ - COMPRIMÉS)

Le DIAL, *hypnotique-antinerveux, procure un sommeil calme et réparateur qui met au repos tous les rouages de l'organisme.*

(COMPRIMÉS - GOUTTES - AMPOULES)

L'ATOQUINOL *accroît la perméabilité rénale à l'acide urique et fait baisser corrélativement son taux dans le sang, d'où son efficacité remarquable chez les goutteux et rhumatisants.*

(CACHETS - GRANULÉ)

L'usage de la **PÉRISTALTINE,** *joint à une bonne hygiène, est le vrai moyen de redonner à l'intestin qui l'a perdu, son rythme fonctionnel et son horaire normal.*

(COMPRIMÉS - CACHETS - AMPOULES)

Laboratoires CIBA, O. ROLLAND, 1, Place Morand, LYON

TRIADE HYPNOTIQUE. ANALGÉSIQUE. ANTISPASMODIQUE

DIAL

(Diallylmalonylurée)

INSOMNIE NERVEUSE

EXCITABILITÉ. ANXIÉTÉ. ÉMOTIVITÉ
HYPERESTHÉSIE SENSORIELLE
TOXICOMANIES

DIDIAL

(Diallylbarbiturate d'éthylmorphine)

INSOMNIE-DOULEUR

TRAUMATISMES CALMANT PRÉ-ANESTHÉSIQUE
AGITATION PSYCHIQUE. ALGIES
CANCERS DOULOUREUX

DIALACÉTINE

(Diallylmalonylurée Ether allylparacétaminophénolique)

EPILEPSIE, HYSTÉRIE

SPASMOPHILIE NEVROSES FONCTIONNELLES
NÉVRALGIES. MIGRAINE LUMBAGO
AFFECTIONS AIGUES

LABORATOIRES CIBA. O. ROLLAND. 1, Place Morand. LYON.

187

L'Ame des mourants

par le Dr Séverin ICARD

(Bibliothèque Eudiaque - 23, rue Saint-Merri - PARIS IVe)

Le Docteur Icard, de Marseille, dont le nom est bien connu de tous ceux qui ont suivi ses nombreux travaux scientifiques sur la mort apparente et la vérification des décès, étudie dans ce livre, l'état d'âme des mourants, et il nous révèle dans des pages d'une belle élévation de pensée, ce que ses investigations, en ce domaine si difficile à explorer de l'esprit humain près de s'éteindre, lui ont enseigné.

L'euthanasie ne pouvait manquer d'être évoquée en un tel livre : disons tout de suite que son auteur en condamne formellement le principe comme médecin, comme moraliste, et comme homme qui se refuse à s'arroger des droits que sa conscience lui refuse ; cependant, il concède qu'il se peut trouver des cas, très exceptionnels, où « la pitié doit tout dominer », mais ce n'est point alors une question de science, mais de conscience.

La peur de la mort lui a inspiré des pages où beaucoup retrouveront des sensations vécues pour les avoir éprouvées au contact de ceux que la vie abandonne ; éclairés de ce rayon d'espérance, ils retiendront sa « formule pour bien mourir » et triompher de la mort.

Ce livre, écrit dans le style clair et simple du médecin philosophe qui a consacré tant d'années de sa vie à donner des soins aux déshérités de ce monde, se termine par un appel d'émouvante pitié en faveur des pauvres organismes, où veille encore une âme sensible alors qu'ils sont aux portes de la mort, et qui dans les hôpitaux, et jusque sur la table d'autopsie, continuent à *servir* pour le plus grand développement de la science médicale.

Livre de philosophie sereine, de science et de bonté, qui ouvre de larges horizons sur les confins de l'inconnaissable.

A. J.

les ceintures "SULVA"

sont les seules qui contribuent au succès de la thérapeutique générale des PTOSES VISCÉRALES

réduction obtenue par l'adaptation du nouveau modèle de pelote pneumatique à expansion progressive.

BI SULVA

ne comprime pas le colon n'atrophie pas les muscles

BERNARDON . 13 Rue Treilhard - PARIS (8e)

Catalogue et littérature franco sur demande

A 1.050 Mètres d'Altitude

Villard de Lans

(ISÈRE)

A 1.050 Mètres d'Altitude

EST UNE STATION SPÉCIALISÉE POUR LE SÉJOUR EN ALTITUDE
DES ENFANTS DÉLICATS & CONVALESCENTS

OUVERTE TOUTE L'ANNEE

Certificat de non tuberculose et de non contagiosité exigé de tout séjournant

L'ADRET

Etablissement de construction récente, aménagé pour le séjour des enfants isolés, confiés à des infirmières spécialisées, et des enfants accompagnés de leurs parents.

Tout dernier confort : 64 chambres, ayant toutes l'eau courante, chaude et froide. 14 salles de bains. Appartements pour familles, avec bains et w.-c. privés. Chambres à doubles bow-windows, ou avec balcons de plein air pour l'héliothérapie.

Régime sans supplément.

Chauffage central. - Ascenseurs. - Garage pour 20 voit. et chambres pour chauffeurs.

L'ADRET a été organisé pour donner, avec des soins médicaux complets, le maximum d'agrément à ses clients : *salons, vaste hall, salle à manger, éclairées par de grandes baies ; préau salle de jeu d'enfants ; salle de classe* (1 institutrice et 1 professeur assurant les cours par correspondance) ; *T. S. F. ; cinéma ; 2 tennis ; patinoire de 1500 m2 : grande terrasse : 3 hectares de terrains de sports d'hiver et d'été attenant à l'établissement.*

Prix des chambres quel que soit le nombre des personnes les occupant : de **15** à **100** francs, auquel s'ajoute la pension de **60** francs par personne et par jour.

Pour renseignements et location, s'adresser :

A L'ADRET, à Villard-de-Lans (Isère),

ou au Bureau Correspondant : 61, Boulevard Haussmann, Paris. —
Téléphones : Central 03.17, Louvre 12.09 et Louvre 71.78.

VNDE VENIANT
MALA CORPORIS ET
QVOMODO EVANESCANT
EX LIBRIS
Henry-André